

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Groupe scolaire Champs Perdrix - Ecole maternelle et restaurants scolaires - Restructuration - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

M. Gervais, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de rénovation des groupes scolaires, la Ville envisage de procéder à la restructuration de l'école maternelle et des restaurants du groupe scolaire Champs Perdrix, bâtiment A, situé 3, rue du Morvan.

Le programme consisterait en l'amélioration thermique de ce dernier visant à atteindre le niveau « bâtiment basse consommation », la mise en conformité des installations électriques et « incendie », la mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un recloisonnement intérieur afin d'intégrer des fonctionnalités non prévues initialement (tisanerie, salle des maîtres, locaux de rangement, de stockage des produits d'entretien, vestiaires destinés au personnel).

Il est également envisagé de créer une nouvelle entrée de l'école côté allée du Docteur Huot afin de permettre une meilleure accessibilité du bâtiment.

Cette restructuration serait intégrée dans une démarche « Qualité Environnementale Bâtiment » (QEB) et réalisée en deux tranches de travaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 975 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, des subventions sont susceptibles d'être accordées pour le financement, notamment auprès de la Région Bourgogne et-ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du Programme Energie Climat Bourgogne, qu'il convient de solliciter.

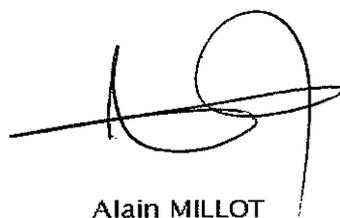
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le programme proposé de restructuration de l'école maternelle et des restaurants scolaires du groupe scolaire Champs Perdrix ;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 975 000 € TTC ;
- 3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette opération au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne et – ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) au titre du Programme Energie Climat Bourgogne ;
- 5- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 6- dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits aux budgets primitifs 2010, 2011, 2012 ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 5/02/10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

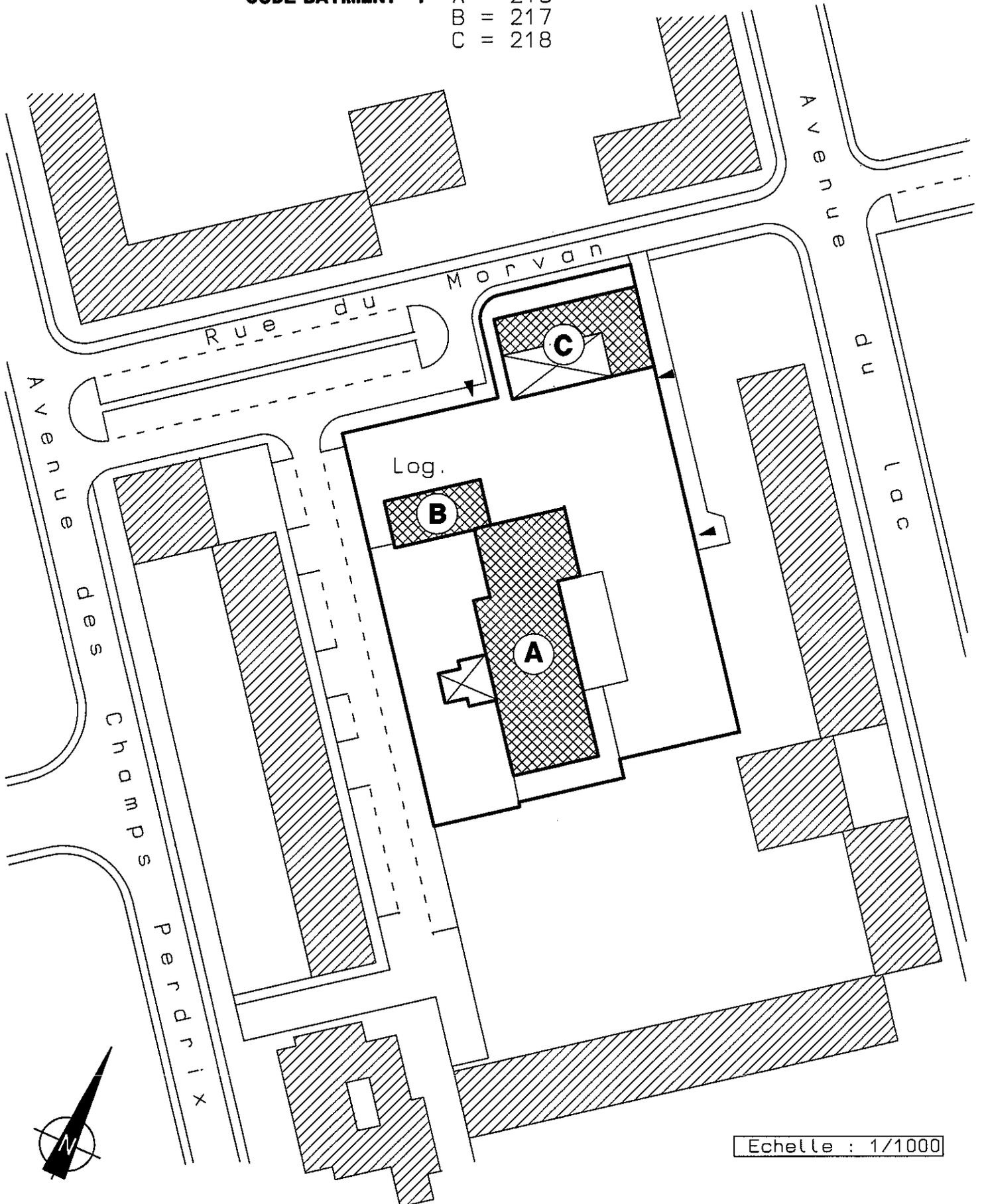
5 fév. 2010



GRUPE SCOLAIRE CHAMPS PERDRIX

CODE ENSEMBLE : 86

CODE BATIMENT : A = 216
B = 217
C = 218



Echelle : 1/1000